

RETROUVER UNE VIE NORMALE APRÈS LA MALADIE : LA DIFFICILE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES GUÉRIES DU CANCER

Par Hervé FÉRON

- ▶ Député SRC de Meurthe-et-Moselle
- ▶ Maire de Tomblaine



Comment conserver ou retrouver une vie normale, pendant ou à la suite d'un cancer ? C'est la question que se posent de plus en plus de personnes dans notre pays désormais, alors que 2 millions de Français ont un antécédent de cancer, et qu'une personne traitée sur deux a moins de 65 ans.¹

Le retour à l'emploi (ou le maintien dans l'emploi) sont des aspects de la maladie encore trop souvent occultés dans notre société, notamment par les politiques. Pour ma part, même si j'étais déjà sensible à cette problématique², c'est une citoyenne de ma circonscription, bénévole d'une

« L'action - souvent bénévole - de la société civile ne saurait suffire, et il est de la responsabilité de la puissance publique d'accomplir sa part d'efforts »

association nancéenne venant en aide aux femmes victimes de cancer du sein, qui m'a permis d'ouvrir les yeux sur ce point particulier. Aujourd'hui, trop nombreuses sont les personnes qui ne retrouvent pas d'emploi à la suite de leur maladie. En leur absence, il arrive fréquemment qu'un remplaçant soit embauché en contrat à durée indéterminée (alors même que c'est parfaitement illégal !), laissant à son retour à l'ex-malade la possibilité de se rabattre sur un autre poste (en d'autres termes, choisir la « placardisation ») ou de se contenter d'une rupture conventionnelle.

Par ailleurs, à de multiples égards, le système administratif est encore bien trop lourd, et c'est justement pour cela que des associations accomplissent aux côtés des malades et anciens malades un travail si précieux. Mais l'action - souvent bénévole - de la société civile ne saurait suffire, et il est de la responsabilité de la puissance publique d'accomplir sa part d'efforts en simplifiant drastiquement les démarches entreprises par les malades auprès des différents organismes (caisses professionnelles, Sécurité sociale, etc.).

Si faciliter le retour à la vie professionnelle est l'un des objectifs du Plan cancer 2014 - 2019, dévoilé en février dernier par le

président de la République, force est de constater que l'on en est encore loin. Discriminations, moqueries, mise à l'écart, sont autant de difficultés auxquelles se heurtent fréquemment les personnes atteintes de pathologies lourdes au travail. Mettre en place un aménagement du temps de travail pour les anciens malades à leur retour, ou encore sensibiliser les entreprises aux risques de discrimination, permettront peut-être d'y remédier. Mais pour cela, il faudra s'assurer de la bonne mise en application de ces mesures, afin qu'elles portent leurs fruits. C'est à cela, notamment, que sert l'action parlementaire.³ ●



Notes :

1. Chiffres disponibles sur le site Internet de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)
2. Depuis plusieurs années, j'essaie de venir en aide aux personnes victimes du cancer, notamment du cancer du sein. J'ai ainsi tenté, dans le cadre du projet de loi Santé, de faire adopter un amendement permettant aux salariées de réaliser un dépistage sur leur temps de travail et sans retenue de salaire. Bien que soutenu par un très grand nombre de parlementaires (66), cet amendement n'a malheureusement pas été retenu par la ministre de la Santé.
3. Pour ma part, j'ai interrogé la ministre de la Santé sur les actions concrètes menées dans le cadre du nouveau Plan de lutte contre le cancer, pour améliorer le quotidien et faciliter la réinsertion sociale et professionnelle des malades et anciens malades (question écrite n° 81214, publiée au JO le 09/06/2015).